

Séance du 16 mars 2023

L'andeuX mil vingt trois, le seize mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Michel DREVET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	0
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERTHIER Marcel, M. BONNET-PIRON Maurice, Mme CHOTEL Pascale, M. DREVET Jean-Michel, M. FLACHER Dominique, M. GUILLAUD Sébastien, Mme MANDON Florence, M. PELLET Philippe, Mme PINEDE Albane, Mme SABATIER Sylvie

**ProcuratIon(s) :**

Mme GUIVIER Laure donne pouvoir à M. GUILLAUD Sébastien, Mme PIGNEDE Annie donne pouvoir à M. DREVET Jean-Michel

**Etai(en)t absent(s) :**

M. ORJOLLET David

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme GUIVIER Laure, M. PIDOLOT Jean, Mme PIGNEDE Annie

Date de la convocation
10 mars 2023

Date d'affichage
10 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 mars 2023
--------------

et publication du

17 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le compte-rendu du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tramolé

Maire DREVET Jean-Michel

